

**ARRETE 2026 - T001**

Le Maire de la Commune de SAINT GENEST MALIFAUXT,

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 131.3 et L 131.4 ;

VU le Code de la Route ;

CONSIDERANT la demande du 30 décembre 2025 de l'entreprise TREMA – 880 Chemin de Laprat, Le Crouzet 43140 SAINT DIDIER EN VELAY, représentée par Madame MARCOUX Laurence ;

CONSIDERANT qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre les mesures nécessaires en vue d'assurer la sécurité des personnes à l'occasion des travaux de raccordement ENEDIS au 15 rue Jean Charles Stribick 42660 Saint-Genest-Malifaux ;

**A R R E T E :**

**Article 1<sup>er</sup> : Circulation**

La chaussée sera rétrécie au niveau du 15 rue Jean Charles Stribick du **12 janvier 2026 au 26 janvier 2026**.

**Article 2 :** Une signalisation adéquate ainsi qu'une pré-signalisation seront installées de part et d'autre des travaux.

**Article 3 :** Ces signalisations seront mises en place et maintenues par l'entreprise TREMA pendant toute la durée des travaux.

**Article 4 :** L'entreprise TREMA, Monsieur le Responsable des Services Techniques, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de SAINT-GENEST-MALIFAUXT sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

**Article 5 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LYON, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à SAINT GENEST MALIFAUXT, le 02 janvier 2026

Le Maire  
Vincent DUCREUX



Mairie  
1 place de l'Hôtel de Ville - 42660 SAINT GENEST MALIFAUXT  
Tél. : 04 77 51 20 01  
Mail : [mairie@st-genest-malifaux.fr](mailto:mairie@st-genest-malifaux.fr) - Internet : [www.st-genest-malifaux.fr](http://www.st-genest-malifaux.fr)